



Dessiner l'Europe de 2025¹

Document intégral

L'Europe traverse une crise grave et inédite aux multiples aspects.

Crise économique et sociale d'abord : elle paraît incapable de se mettre d'accord sur des politiques économiques coopératives et semble largement indifférente au chômage de 25 millions d'européens. Elle est en désaccord sur les grandes infrastructures énergétiques, divisée sur les négociations commerciales bilatérales et multilatérales.

Crise migratoire ensuite : elle est débordée par l'exode dû aux conflits du Moyen-Orient au point de faire éclater une de ses grandes politiques, l'Espace Schengen.

Crise politique enfin : elle semble incapable d'organiser une démocratie européenne participative, de lancer la création d'une défense européenne, de communiquer à sa population un message positif sur la mondialisation et le projet européen.

Les imaginaires collectifs ont perdu la mémoire de succès communs. Le sentiment d'inefficacité de l'Europe fait ressurgir des comportements populistes et xénophobes, partout en Europe.

Faisant suite à la réflexion de ses adhérents, le ME-F rend publiques ses propositions pour surmonter ces obstacles et relancer la construction européenne. Il inscrit sa démarche dans le cadre du rapport des cinq présidents de juin 2015 sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire.

Il propose une approche fédérale sur les trois urgences, la zone euro, la politique de sécurité et de défense, l'immigration et l'asile, et une réorientation de l'Europe, désormais à 27, sur trois axes, un **développement durable**, une **solidarité** qui ne serait pas réduite aux acquêts, l'affirmation d'une perspective positive partagée entre Européens où l'on cherche à dégager les compromis gagnants pour tous les Etats membres. Il souhaite partager avec le MEI et ses associations sœurs européennes et les Eurocitoyens qui le souhaitent ses analyses et ses propositions.

¹ Le document « Dessiner l'Europe de 2025 – Le projet du Mouvement Européen-France » est issu d'une année de travail collectif d'adhérents de Mouvement, sous la direction de François Vié, Président de la section du ME-F-Pas-de-Calais ; puis d'une synthèse au sein du Bureau du Mouvement conduite par Patrick Lefas, Vice-Président du ME-F jusqu'en décembre 2016. Il a été approuvé par l'assemblée générale des adhérents le 19 mars 2016. Son actualisation à la suite du référendum sur le Brexit a été validée par le Bureau du 3 octobre 2016.



Sommaire

INTRODUCTION	3
1 FEDERER L'EUROPE : EURO, SECURITE, DEFENSE, MIGRATIONS	5
1.1 Aller vers une zone euro plus fédérale	5
1.1.1 Revoir la gouvernance de la zone euro	6
1.1.2 Créer un budget de la zone euro	6
1.1.3 Les statuts de la BCE : statu quo ou révision	6
1.1.4 De nouvelles compétences fiscales, financières et sociales	7
1.1.5 Organiser le processus	8
1.2 Bâtir une politique de sécurité et de défense européenne	9
1.2.1 Définir et défendre les intérêts stratégiques communs	9
1.2.2 Organiser la relance de la défense commune	9
1.3 Une politique commune d'immigration et d'asile, la vraie réponse à l'afflux de réfugiés	10
1.3.1 Regarder la réalité en face : les mouvements migratoires sont inéluctables	11
1.3.2 Renforcer l'espace de sécurité et de justice	12
2 REORIENTER L'UNION EUROPEENNE	13
2.1 Répondre à l'urgence climatique par un nouveau modèle de développement	13
2.1.1 Clarifier les priorités économiques de l'UE	13
2.1.2 Bâtir de nouvelles politiques économiques intégrées	16
2.1.3 Mettre en œuvre tous les objectifs de la conférence de Paris	18
2.2 Réconcilier les opinions publiques avec le projet européen	21
2.2.1 Développer les politiques de solidarité	21
2.2.2 Renforcer la démocratie européenne	22
2.2.3 Défendre les valeurs de l'Union et la culture européenne	22
2.3 Tracer un avenir	24
2.3.1 Réformer les institutions	24
2.3.2 Augmenter les moyens budgétaires	24
2.3.3 Stabiliser les frontières de l'Union	25
CONCLUSION	27

INTRODUCTION

Relancer une Union menacée

Né un an avant la déclaration du 9 mai 1950 par laquelle Robert Schuman eut cette audace inouïe visant à « placer l'ensemble de la production franco-allemande du charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe », le Mouvement européen-France (ME-F) défend sans relâche la construction d'une Europe Unie. A un moment où se multiplient les défis, il expose son projet pour les relever et bâtir l'Europe du XXI^e siècle. Il le fait sans travestir la réalité mais aussi avec la conviction que beaucoup de faux procès sont faits à l'Europe.

Devant le doute qui saisit le citoyen aujourd'hui sur les bénéfices que lui apportent dans sa vie quotidienne l'Union européenne et la zone euro, les citoyens et les responsables politiques doivent être convaincus que le repli identitaire et xénophobe mène à l'impasse ou, pire encore, à la guerre, que la transition numérique, énergétique et climatique n'implique pas moins d'Europe mais plus d'Europe, que l'Europe protégera mieux face aux menaces djihadistes et autres organisations à visée totalitaire, à la toute-puissance des multinationales, à la remise en cause du système de protection sociale, aux grandes puissances émergentes qu'une France isolée et nostalgique de son empire colonial.

La nécessité de l'Union des Européens est évidente pour toutes les grandes questions qui ne sont plus à l'échelle d'un pays, fut-il une puissance moyenne comme la France.

Qu'aurait été le résultat de la COP 21 si la présidence française n'avait pas pu s'appuyer sur l'exemplarité de l'engagement des 28 de réduire, d'ici 2030, d'au moins 40 % leurs émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990 ?

Que serait la capacité de négociation commerciale de la France face aux Etats-Unis, à la Chine et à l'Inde ?

Où en serions-nous dans la surenchère des aides d'Etat, pour le plus grand bénéfice des actionnaires et investisseurs étrangers, sans l'intermédiation de la Commission européenne ?

Où en seraient les libertés publiques sans la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne ? C'est à la suite d'un arrêt Schrems d'octobre 2015 que la Commission européenne a été contrainte de renégocier avec les Etats-Unis un accord plus protecteur des données à caractère personnel. Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, la charte des droits fondamentaux, devenue juridiquement contraignante, a élargi la base juridique de protection des libertés publiques. Elle peut s'avérer très utile pour défendre l'Etat de droit face aux tentations d'une justice d'exception.

Qu'en serait-il du développement des pays et des régions les moins favorisées sans la politique régionale et les capacités d'investissement communes ?

Comment la zone euro aurait-elle traversé la crise bancaire, financière, économique depuis 2008 sans un système européen de banques centrales qui soutient les pays en difficulté, fait baisser l'euro, pilote le contrôle prudentiel des banques ?

L'Europe traverse une crise grave et inédite aux multiples aspects.

Crise économique et sociale d'abord : elle paraît incapable de se mettre d'accord sur des politiques économiques coopératives et semble largement indifférente au chômage de 25 millions d'européens. Elle est en désaccord sur les grandes infrastructures énergétiques, divisée sur les négociations commerciales bilatérales et multilatérales.

Crise migratoire ensuite : elle est débordée par l'exode dû aux conflits du Moyen-Orient au point de faire éclater une de ses grandes politiques, l'Espace Schengen.



Crise politique enfin : elle semble incapable d'organiser une démocratie européenne participative, de lancer la création d'une défense européenne, de communiquer à sa population un message positif sur la mondialisation et le projet européen.

La succession de crises intérieures et extérieures, l'absence de consensus sur les voies et moyens de résorber le chômage de masse, la lenteur avec laquelle se met en place le plan Juncker, le poids des lobbies dans les enceintes européennes, le manque de vision commune des chefs d'Etat et de gouvernement, le défaut de leadership franco-allemand donnent l'impression que le système communautaire est paralysé, que la dernière série d'élargissements a été précipitée, et que la zone euro fonctionne avec un seul moteur, la politique monétaire, sans pouvoir corriger les déséquilibres de compétitivité entre les 19 ni partager une vision commune des efforts à demander à chacun en contrepartie d'une réelle solidarité.

Les imaginaires collectifs ont perdu la mémoire de succès communs et ne retiennent que les particularismes nationaux au travers du prisme déformant des réseaux sociaux, et des médias qui courent après. Le sentiment d'inefficacité de l'Europe fait ressurgir des comportements populistes et xénophobes, partout en Europe, comme le montre, élection nationale après élection nationale, la montée des votes extrêmes. Le référendum du 26 juin sur le Brexit n'a pas été uniquement influencé par le discours sur l'immigration. La fracture géographique du vote témoigne davantage des gagnants et des perdants des politiques conduites par l'Union européenne.

Les sondages d'opinion reflètent ce désamour. Selon le sondage Cevipof-Opinion Way, en janvier 2016, 38 % des français affirment avoir confiance en l'Union européenne. La lassitude, la morosité, la méfiance, voire la crainte sont les sentiments dominants.

Faisant suite à la réflexion de ses adhérents, le ME-F rend publiques ses propositions pour surmonter ces obstacles et relancer la construction européenne.

Il inscrit sa démarche dans le cadre du rapport des cinq présidents de juin 2015 sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire.

Il propose une approche fédérale sur les trois urgences, la zone euro, la politique de sécurité et de défense, l'immigration et l'asile, et une réorientation de l'Europe à 27 sur trois axes, un développement durable, une solidarité qui ne serait pas réduite aux acquêts, l'affirmation d'une perspective positive partagée entre Européens où l'on cherche à dégager les compromis gagnants pour tous les Etats membres. Il souhaite partager avec le MEI et ses associations sœurs européennes et les eurocitoyens qui le souhaitent ses analyses et ses propositions.



1 FEDERER L'EUROPE : EURO, SECURITE, DEFENSE, MIGRATIONS

1.1 Aller vers une zone euro plus fédérale

Le Mouvement Européen-France est fidèle aux objectifs des fondateurs de l'Europe : créer « une union sans cesse plus étroite des peuples de l'Europe », au moyen d'une « fédération européenne ». L'objectif à long terme est de parvenir à une Europe fédérale. Celle-ci sera, au moins dans un premier temps, une fédération d'États, la fédération européenne d'États-nations selon l'expression de Jacques Delors, fondée sur la double légitimité des peuples et des États membres. Elle devra avoir les compétences stratégiques (sécurité et défense, diplomatie, économie et fiscalité) et parvenir à une harmonisation et à une intégration réglementaire de la zone euro.

Puisqu'il n'est pas possible de proposer dès maintenant une fédération européenne à l'ensemble des États membres de l'Union, il convient de construire une zone euro fédérative, à traités constants, dans le cadre d'une vaste coopération renforcée, puis dans une deuxième étape, quand le chômage aura été vaincu, par la réforme des traités.

L'euro est un acquis de l'Union européenne. Personne ne met en doute aujourd'hui sa solidité. En septembre 2008, la zone euro comprenait 15 membres, elle en compte aujourd'hui 19. Quatre nouveaux pays souverains sont entrés en pleine crise.

Surtout la zone euro a mis en place des mécanismes de solidarité financière, de surveillance macro-économique et de contrôle des budgets nationaux. La Banque centrale européenne a eu un rôle déterminant, depuis la crise de 2008, en intervenant pour défendre la monnaie, pour aider les États membres en difficulté, soutenir l'économie de la zone grâce à un ensemble de mesures d'exception et à des apports de liquidités massifs au point de faire revenir le taux de l'euro à un niveau proche de la parité avec le dollar. Elle a été dotée de pouvoirs accrus de supervision des grandes banques européennes.

Au plan économique, les résultats de la zone euro ne sont pas minces, y compris pour la France. L'euro préserve le pouvoir d'achat des français. Le taux d'intérêt à 10 ans de la dette souveraine française est aujourd'hui au-dessous de 0,40 %, oscillant entre vingt et 30 points de base du Bund allemand, la France a réduit dans des proportions importantes son coût total horaire de main d'œuvre.

La zone euro est plus intégrée que le reste de l'Union. La différenciation est de plus en plus claire entre une zone euro, appelée à s'élargir, qui sera amenée à devenir une Union politique, et les États membres qui ont obtenu de ne pas rejoindre l'euro et qui se limiteront à une Union économique ou plutôt à une vaste zone de libre-échange.

Mais le principal échec de l'euro est le manque d'intégration politique et de convergence économique. « Le fossé Nord-Sud » s'est creusé, avec la Grèce à son extrême. Tout l'enjeu est désormais de réconcilier des économies qui ont divergé pendant quinze ans. La survie de l'Union européenne dépend de la survie de la zone euro, c'est-à-dire des efforts de chacun de ses 19 membres, chacun selon ses possibilités et sa position dans le cycle économique.

La première priorité est de dessiner une perspective à dix ou quinze ans qui pourrait être la constitution d'une grande zone économique intégrée, pendant de l'objectif du grand marché intérieur des années 85-93. A l'horizon 2025, les situations budgétaires et d'endettement devraient être plus cohérentes entre elles.

Cela suppose plus de discipline collective, plus de solidarité et une meilleure gouvernance, c'est-à-dire à la fois un gouvernement économique et un budget fédéral de la zone euro.



1.1.1 Revoir la gouvernance de la zone euro

Les mesures prises pour parer à la crise de l'euro ont conduit à une grande complexité. Certains instruments s'appliquent à l'UE (UE2020, Conseil européen du risque systémique, autorités de surveillance des banques, des assurances, des marchés financiers, semestre européen), d'autres à l'UEM (Union bancaire), d'autres enfin à la zone euro élargie aux États volontaires (Pacte euro+, traité sur la stabilité, coordination et gouvernance). Certains relèvent de la codécision (two-pack, six-pack), d'autres de processus intergouvernementaux (TSCG), d'autres encore de la Commission sans intervention du Parlement (pacte de stabilité, semestre européen), d'autres enfin de la BCE (surveillance des banques).

Une bonne gouvernance doit être lisible pour les citoyens. Il convient de refondre l'ensemble dans une politique commune cohérente.

Il faut à la zone euro des instances démocratiques qui lui soient propres, tout en étant articulées avec celles de l'UE à 27. La création d'un Parlement de la zone euro, qui pourrait être constitué, soit des parlementaires européens de la zone euro, soit à parité de membres élus par les députés européens des pays appartenant à la zone euro et de parlementaires nationaux. C'est une étape essentielle vers la démocratisation des institutions européennes et vers leur légitimation dans la zone euro. Le Conseil se réunirait dans ses différentes formations économiques, sociales et financières au niveau des 19 sur toutes les questions touchant à la zone euro. La Cour de justice de l'Union européenne (à 27) serait compétente pour examiner les recours éventuels déposés afin de préserver l'unicité des règles de droit européen.

Proposition :

- Prendre les décisions au sein du Conseil de l'eurozone à la majorité qualifiée avec une clause de sauvegarde susceptible d'être invoquée en cas d'atteinte à un intérêt fondamental d'un Etat membre. Les directives et règlements adoptés dans le cadre de la codécision seraient applicables au sein de la zone euro mais seraient ouvertes à tous les Etats membres de l'Union à 28 sur le modèle de la législation de l'Espace économique européen.

1.1.2 Créer un budget de la zone euro

Un budget de la zone euro serait affecté aux compétences propres à la zone euro et financé par des ressources propres additionnelles qui pourraient provenir d'une quote-part de l'impôt sur les sociétés dont l'assiette et le taux auraient été progressivement harmonisés.

Proposition :

- Faire voter par les institutions de la zone euro sur proposition de la Commission par le Conseil et le Parlement réunis au niveau des pays participants à l'euro un budget financé par une quote-part de l'impôt sur les sociétés corrigé du PIB pour compenser les distorsions de concurrence actuelle en attendant la création d'un impôt sur les sociétés aux bases et au taux harmonisés.

1.1.3 Les statuts de la BCE : statu quo ou révision

La situation se présente de manière radicalement différente du débat qui a animé la campagne de 2005 sur la ratification de la Constitution européenne. La BCE a pris des risques importants, n'a pas hésité à mettre en œuvre depuis 2012 des mesures audacieuses contre l'avis de la Bundesbank au sein du conseil des gouverneurs et a pris nettement parti pour le maintien de la



Grèce dans la zone euro. Personne ne peut discuter non plus le rôle accru qui lui a été dévolu, en application de l'article 127, par. 6 du TFUE, par le règlement du conseil du 15 octobre 2013 qui lui a confié des missions spécifiques en matière de surveillance prudentielle des établissements de crédit.

Certains font valoir que ses statuts limiteraient son rôle à la surveillance de l'inflation et appellent à une réforme de ses statuts. D'autres font valoir que la prudence est de mise tant que les recours allemands devant la Cour de justice de l'Union européenne à l'initiative de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe ne sont pas épuisés.

1.1.4 De nouvelles compétences fiscales, financières et sociales

Le projet consiste à jeter les bases d'une Union, qui ne soit pas seulement monétaire avec des disciplines budgétaires, mais soit aussi à la fois budgétaire, fiscale et sociale pour aboutir à un espace qui soit le plus homogène et le plus coopératif possible. Ainsi les citoyens de la zone euro se verraient proposer un territoire où tous – personnes ou entreprises - pourraient travailler, se former, produire et investir en utilisant la même monnaie, en respectant les mêmes équilibres budgétaires, en acquittant les mêmes impôts sur leur activité et les revenus qu'elle produit.

1.1.4.1 Résoudre la question de la concurrence fiscale et sociale entre États membres

La concurrence dans une économie sociale de marché est souhaitable. À l'inverse, la concurrence par les normes fiscales et sociales fausse le jeu. L'État, qui adopte les impôts les plus faibles ou les moins progressifs et la protection sociale la moins généreuse, devient plus attractif que les autres pour les entreprises et les investisseurs. Cette concurrence faussée entre les États membres empêche l'émergence d'acteurs stratégiques européens dans la mondialisation.

Pour éviter de telles dérives, les États adoptant la même monnaie doivent se doter progressivement de règles communes en matière fiscale et sociale.

Propositions :

- *Accélérer les discussions sur le projet de directive en vue d'instaurer une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS).*
- *Accorder dix ans (2025) pour que les États parviennent à des taux identiques.*

1.1.4.2 Mutualiser les dettes

Le débat est ancien. Il faudra le reprendre sereinement. La mutualisation des dettes suppose une confiance retrouvée et donc une convergence des ratios de déficit et d'endettement public. Le but à terme doit être la création d'un Trésor de la zone euro, c'est-à-dire la mise en commun de l'expertise des agences nationales de la dette telles que l'Agence France Trésor. Les cinq principaux instituts de conjoncture allemands ont formulé des propositions qui s'inscrivent bien dans une telle démarche. Le bénéfice des premiers prêts mutualisés serait subordonné au respect par l'Etat bénéficiaire d'engagements pluriannuels de réduction de la dette publique.

Propositions :



- Financer les grandes infrastructures décarbonées ferroviaires et fluviales transnationales par des eurobonds.
- Créer une agence européenne de financement des collectivités locales.
- Instaurer un fonds de cohésion ayant la personnalité morale, doté en capital par le budget de la zone euro et à même d'emprunter sur les marchés avec la garantie implicite des Etats membres de la zone euro.

1.1.4.3 Favoriser un mouvement de convergence sociale

L'adhésion des citoyens au projet européen est largement conditionnée par un rééquilibrage des priorités entre le marché et les préoccupations sociales. Les prélèvements sociaux feraient l'objet, d'une stratégie de rapprochement progressif. L'assurance chômage serait mutualisée.

Propositions

- Faire converger progressivement les minimas sociaux sans imposer de réduction aux systèmes les plus protecteurs et en instaurant un « serpent social » de la zone euro. Prendre en compte, dans la définition d'un calendrier de convergence, la situation économique de chaque Etat membre.
- Mettre en place un système fédéral d'assurance chômage financé par des cotisations chômage harmonisées dans l'ensemble de la zone euro.

1.1.5 Organiser le processus

Un nouveau pas en avant s'impose en direction d'une gestion fédérale de la zone euro. Devant les difficultés d'une intégration politique des États membres de la zone euro à bref délai, il faut procéder en deux étapes :

- d'abord réaliser l'intégration économique, fiscale, budgétaire et, dans une certaine mesure, sociale de la zone euro selon une méthode et un calendrier précis dans le cadre d'une coopération renforcée ;
- puis aller vers l'intégration politique, en se fondant sur la légitimité et la confiance issues du processus progressif d'intégration économique dans le cadre d'une révision des traités.

La clarification des responsabilités entre les deux cercles constituant l'Union européenne ouvre aussi la voie à des progrès dans d'autres domaines, dont la politique de sécurité et de défense. Des coopérations renforcées pourront s'établir entre États membres volontaires. Les politiques et actions spécifiques à la zone euro et les politiques générales de l'Union européenne s'articuleront de façon complémentaire.



1.2 Bâtir une politique de sécurité et de défense européenne

1.2.1 Définir et défendre les intérêts stratégiques communs

Sortir de l'impuissance nécessite de définir les intérêts communs des européens. Ce doit être une mission prioritaire du Service européen d'action extérieure (SEAE). Il en résulterait une stratégie commune sur les dossiers de politique extérieure. Cela permettrait d'harmoniser plus rapidement les positions des États membres en cas de crise et de combiner plus efficacement les actions de l'Union et des États membres.

Propositions :

- *Créer un Institut, placé auprès de la Commission mais indépendant, doté de moyens pérennes, pour mener des recherches prospectives et des réflexions stratégiques à long terme.*
- *Dans le cadre du SEAE, élaborer une « Stratégie européenne d'action extérieure » où seraient définis les intérêts stratégiques communs des Européens.*
- *Mutualiser les dépenses des pays européens en étendant le nombre de représentations diplomatiques (ambassades, consulats) communes aux États membres et à l'Union.*

1.2.2 Organiser la relance de la défense commune

Le partage de la même monnaie implique nécessairement un partage des dépenses de souveraineté et, par voie de conséquence, une défense commune. Les progrès dans la défense européenne à 19 ne sont pas exclusifs de progrès à 27.

A cet égard le traité de Lisbonne est clair. Il a introduit trois dispositions essentielles :

- une clause de défense mutuelle dans le cas où un Etat membre subirait une agression armée, mais dans le respect du caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres (disposition qui vise les cinq États neutres de l'UE, l'Irlande, la Suède, la Finlande, l'Autriche et Malte) et dans celui des engagements souscrits au sein de l'OTAN (art. 42 § 7) ;
- une clause de solidarité si un État membre est victime d'une attaque terroriste ou d'une catastrophe naturelle ou d'origine humaine (art. 222 TFUE) ;
- enfin une coopération structurée permanente entre certains États par une décision du Conseil des ministres statuant à la majorité qualifiée (art. 46 TUE).

Les menaces se précisent avec la crise Ukrainienne, la crise moldave mais aussi les conflits plus lointains qui provoquent des exodes massifs vers l'Europe.

Le renforcement de l'OTAN qui a été spectaculaire depuis 1999, puisque le nombre des membres est passé de 16 à 29, n'est pas la seule réponse. Il devient urgent de relancer la réflexion sur les intérêts stratégiques de l'UE et sur une coopération structurée de défense entre la France, l'Allemagne, la Pologne, l'Italie et l'Espagne, ouverte aux autres Etats membres de l'Union.

Les dépenses de souveraineté doivent être partagées selon des modalités qui tiennent compte des spécificités propres à certains Etats membres, sans quoi la clause de défense mutuelle perd son sens. Le pacte de stabilité doit en tenir compte.

Développer une industrie de défense constitue un enjeu de souveraineté ainsi qu'un élément stratégique de compétitivité. Ce domaine contribue à l'équilibre des échanges extérieurs de l'Union européenne. Il a aussi, du fait de son fort contenu en hautes technologies, un effet



d'entraînement dans la recherche et l'industrie civile. Actuellement seuls 20 % des investissements militaires font l'objet de programmes coordonnés par l'Agence européenne de défense. Ce pourcentage doit être augmenté massivement.

L'instrument à privilégier est la coopération structurée permanente. Elle peut être mise en œuvre à deux Etats membres seulement, décidée à la majorité qualifiée au Conseil, dans le cadre des traités actuels. Elle permet à plusieurs pays de s'engager dans un processus juridique conduisant à des capacités à mettre en œuvre une défense collective.

Le Mouvement Européen-France appelle la France et l'Allemagne à annoncer la mise en œuvre d'une coopération structurée permanente et à inviter les pays qui le souhaitent à les rejoindre.

Le Brexit offre une opportunité de mettre nos partenaires devant leurs responsabilités. Pour préserver un minimum d'autonomie stratégique, il n'y a pas d'autre option que celle de construire davantage l'Europe de la défense, ce qui suppose que l'Allemagne ait achevé sa mutation. Ces initiatives ne sont pas antinomiques de la poursuite de la coopération bilatérale entre la France et le Royaume-Uni, notamment sur la recherche et le développement du futur système de combat aérien, car les deux pays pèsent pour près de la moitié des dépenses de défense européennes et plus des deux tiers des dépenses d'investissement et sont les seuls en Europe à avoir une capacité de projection militaire sur les théâtres d'opérations extérieures.

Propositions :

- *Fixer des engagements budgétaires nationaux (2 % du PIB recommandés par l'OTAN).*
- *Unifier les politiques de recherche et d'achats d'armements, notamment en renforçant les moyens de l'Agence européenne de défense et en favorisant les coopérations et rapprochements entre entreprises européennes de défense.*
- *Définir des programmes à long terme de développement d'armements communs aux armées nationales.*
- *Développer l'interopérabilité des armées en articulation avec l'OTAN.*
- *Développer dans l'Union un service civil, civique ou militaire de caractère européen.*

1.3 Une politique commune d'immigration et d'asile, la vraie réponse à l'afflux de réfugiés

La liberté de circulation en Europe impose une politique commune d'immigration et d'asile. Celle-ci devient d'autant plus urgente que les conflits en Afrique et au Moyen-Orient provoquent des exodes. La pression démographique en Afrique ne se relâche pas, alors que les structures des Etats montrent de plus en plus leur fragilité. En 2030, le quart de la population mondiale vivra sur le continent africain. Les divisions du monde musulman entre sunnites et chiites compliquent encore la situation.

L'accueil des réfugiés est une obligation juridique en droit international mais aussi un défi. 1,1 million de demandeurs d'asile sont ainsi entrés en Allemagne en 2015 et un nombre équivalent est attendu en 2016. Le traitement des migrants économiques, qu'ils soient acceptés dans le cadre d'une immigration légale, ou refoulés, doit être conforme aux valeurs de l'Union inscrites dans nos traités et dans la Charte des Droits fondamentaux.



1.3.1 Regarder la réalité en face : les mouvements migratoires sont inéluctables

La liberté de circulation en Europe impose une politique commune d'immigration et d'asile. Celle-ci devient d'autant plus urgente que les conflits meurtriers en Afrique et au Moyen-Orient provoquent des exodes et des drames humains quotidiens, de Calais à la Mer Méditerranée. La pression s'accroît sur les États périphériques de l'Union - Italie, Grèce, Espagne, Malte -, alors que les autres pays européens se ferment les uns après les autres. En outre, les migrations vers l'Europe s'intensifieront en raison des déplacements liés aux changements climatiques.

Comparée aux mouvements migratoires internes à l'Afrique et à l'afflux de réfugiés dans de nombreux pays du Moyen-Orient (Liban, Turquie, Jordanie...), la part que prend l'Union européenne dans l'accueil de réfugiés et de migrants économiques est très modeste. Mais les opinions publiques la surestiment et manifestent leur opposition à une politique migratoire généreuse. C'est particulièrement vrai en France, bien que le solde migratoire n'ait pas dépassé 50 000 personnes en moyenne entre 2011 et 2015.

Pourtant l'Europe doit faire face au vieillissement et à la stagnation prévisible de sa population. Des objectifs politiques communs d'augmentation à moyen terme de l'immigration nécessaire au développement économique de l'Union sont à définir.

Une politique active d'intégration économique et culturelle des immigrés comme des minorités est indispensable. La solution des problèmes de logement, d'éducation, de formation, d'emploi et d'intégration culturelle conditionne l'acceptation par les peuples européens de la nouvelle réalité que constitue l'arrivée de populations d'origine extra-européenne, notamment de pays de confession musulmane.

La régulation de l'immigration exige une politique cohérente et une répartition équitable des charges de l'accueil.

Elle passe par la surveillance des frontières extérieures de l'Union, une harmonisation des procédures de traitement des demandes d'asile, une politique d'immigration légale, une politique de lutte contre l'immigration illégale. Elle nécessite aussi des accords avec les pays d'origine ou de transit et, à terme, le règlement des conflits à l'origine des flux migratoires.

Propositions :

- *Engager une démarche pédagogique forte en direction des citoyens pour montrer que la xénophobie ne mène nulle part sinon à la guerre des peuples.*
- *Définir des objectifs politiques communs d'augmentation à moyen terme de l'immigration et d'intégration des immigrés.*
- *Créer un office européen de l'immigration et une politique commune d'immigration légale (carte bleue et or sur le modèle de la carte verte américaine).*
- *Créer un corps européen de gardes-frontières et une politique commune contre l'immigration illégale.*
- *Harmoniser les procédures d'accueil des réfugiés, procéder à une répartition équitable de leur prise en charge par les États membres, y compris à Calais, et mettre en place une aide au retour dans les pays d'origine.*
- *Transformer Frontex en une agence de plein exercice disposant de moyens propres et pouvant mobiliser ceux des États membres.*



1.3.2 Renforcer l'espace de sécurité et de justice

Les Européens ont mis en place les quatre libertés, dont la libre circulation des personnes, mais ils n'ont mis en commun ni leur police ni leur justice.

Si la sécurité intérieure est toujours une prérogative des États membres, l'Europe doit y concourir avec des instruments renforcés de coopération judiciaire et policière. D'autant que l'Union est touchée par les conséquences de la mondialisation économique et des conflits extérieurs.

La menace terroriste prend sa source dans des mouvements extrémistes internationaux et des conflits en Afrique et au Moyen-Orient. Conflits qu'il faut contribuer à résoudre par la diplomatie ou des interventions internationales, juridiquement sécurisées.

L'Union pourrait confier directement et totalement certaines fonctions - de niveau transnational - à des organes européens autonomes, sous la supervision des autorités politiques, démocratiques et judiciaires de l'Union elle-même.

Propositions :

- *Faire passer les décisions relatives à l'Espace européen de liberté, de justice et de sécurité et aux politiques d'immigration et d'asile en codécision.*
- *Créer un Parquet européen permettant de poursuivre les délinquants partout en Europe et de défendre les intérêts collectifs des Européens.*
- *Mieux coordonner les sources de renseignement, tout en adoptant des règles communes sur la protection des droits des citoyens.*
- *Créer une agence européenne du renseignement.*
- *Harmoniser la définition des incriminations et l'échelle des peines.*
- *Transformer Europol et Eurojust en agences de plein exercice disposant de moyens propres et pouvant mobiliser ceux des États membres.*



2 REORIENTER L'UNION EUROPEENNE

2.1 Répondre à l'urgence climatique par un nouveau modèle de développement

La mondialisation que les Européens doivent affronter n'en est qu'à ses débuts et porte en elle des crises et des drames sociaux. Elle suscite des peurs : peur de devoir s'adapter en permanence et de voir sa couverture sociale régresser, peur d'être déclassé, voire marginalisé, et de ne plus être protégé par un État national qui subirait une dépossession démocratique.

L'Europe traverse une période de croissance molle, qui risque de durer et de maintenir un niveau élevé de chômage, avec des poches de chômage extrême favorisant la délinquance, l'économie souterraine et le terrorisme. La population en souffre, doute de la capacité des politiques et de l'Union à renouer avec le plein emploi ; elle se montre sensible aux thèses souverainistes et populistes, ce qui met en péril le projet européen.

Le ME-F doit mettre en avant les formidables acquis de l'organisation du marché intérieur, la protection qu'offre la politique de concurrence, l'importance stratégique d'une recherche européenne de pointe, mais il doit aussi mettre en garde contre des directives mal préparées et mal négociées qui se retournent contre l'Europe, comme la directive Bolkenstein ou la directive travailleurs détachés qui s'applique aujourd'hui à près de 2 millions de salariés. Les seules politiques communes ne peuvent pas être la politique d'élargissement et la politique de déréglementation. Il faut retrouver le goût de mettre en œuvre des politiques communes qui bénéficient de manière visible aux citoyens et qui ne se limitent pas à de simples annonces.

La COP 21 est un accord planétaire de portée considérable dont la mise en œuvre peut constituer le socle d'une nouvelle construction européenne où chacun abandonnerait ses postures et aurait seulement le souci du meilleur compromis possible dans le respect de l'identité de chacun de ses membres en en vantant comme tel le résultat à son opinion publique.

L'Union européenne ne peut pas fuir ses responsabilités. En vertu du principe de subsidiarité, elle seule peut contribuer à la résolution des grands problèmes de notre temps : changement climatique, dégradation de l'environnement, raréfaction des ressources, excès de la finance, déséquilibres de l'économie mondiale, fraude fiscale, terrorisme, sous-développement et désintégration des Etats. Elle a besoin d'un nouveau modèle de croissance conciliant durabilité pour la sauvegarde de la planète, intensité pour assurer le plein emploi et financer notre modèle social, compétitivité pour que les Etats membres de l'Union ne soient pas distancés par les autres puissances du monde.

2.1.1 Clarifier les priorités économiques de l'UE

Le ME-F approuve les priorités économiques de l'UE : renforcements du marché unique, accompagnement de la transformation numérique, unification du marché des capitaux, lutte contre l'optimisation et la fraude fiscale, programme de grands investissements. Mais le renforcement de l'économie européenne face à la mondialisation économique passe aussi par un renforcement des politiques européennes : recherche, formation, industrie, industrie de défense, transports.

Les politiques économiques sont essentiellement du ressort des États membres. Ces derniers disposent des moyens financiers (dépenses publiques de 40 à 60 % de leur PIB en 2012 selon Eurostat) qui sont refusés à l'Union (un budget de moins de 1% du PIB des 28). Les seules



politiques intégrées sont l'agriculture et la pêche, qui consomment plus d'un tiers du budget européen et qui ne sont plus protectrices du revenu des agriculteurs et des pêcheurs.

Une véritable politique économique européenne ne pourra exister que si :

- d'une part, sont renforcées les modalités de coordination des politiques économiques des États, notamment par un effort commun de prospective, l'utilisation combinée des politiques européennes, et des outils d'investissements de l'UE (politiques de cohésion économique, sociale et territoriale, plan Juncker) au service de la stratégie UE2020 ;
- d'autre part, sont créées dans des domaines stratégiques majeurs de nouvelles politiques économiques intégrées visibles pour les citoyens, notamment en matière d'énergie, de recherche, d'infrastructures, d'armements.

Propositions :

- *Maintenir la méthode ouverte de coordination, pour que les Etats membres disposent de points de comparaison de leurs politiques.*
- *La compléter par des dispositifs financiers qui incitent les Etats membres à atteindre les objectifs de la stratégie économique et sociale commune UE 2020, appuyée par les moyens financiers et d'investissements de l'UE.*

2.1.1.1 Une politique fiscale cohérente

L'usage fait par les États de leur fiscalité crée des déséquilibres : distorsions de concurrence au sein du marché unique, inégalité de traitement entre entreprises, délocalisation d'entreprises qui recherchent le meilleur traitement fiscal.

Élément indispensable à une politique économique, une politique fiscale doit comprendre :

- une harmonisation progressive des fiscalités, si nécessaire, au sein de coopérations renforcées. Si un processus de convergence des fiscalités ne peut être décidé par l'Union, il devra l'être dans le cadre de la zone euro ;
- des mesures réglementaires et judiciaires pour éradiquer les pratiques de fraude ou d'optimisation fiscale et l'existence de paradis fiscaux au sein de l'Union. La lutte contre la fraude fiscale et l'optimisation fiscale est une priorité compte tenu de l'impact de ces pratiques sur les finances publiques (1 000 milliards de recettes fiscales échappent aux États européens chaque année). D'autant que l'opinion publique ne tolère plus ni la fraude ni la non-imposition des grandes entreprises. Cette lutte est à mener dans le cadre des coopérations en cours sous l'égide du G20 et de l'OCDE.

Propositions :

- *Œuvrer à la disparition progressive des paradis fiscaux à l'intérieur de l'Union européenne et les Etats voisins (Luxembourg, Irlande, Pays-Bas, Iles anglo-normandes, ...)*
- *Interdire aux Etats membres l'utilisation d'accords fiscaux secrets pour attirer les entreprises sur leur sol, ainsi que l'utilisation de structures juridiques opaques empêchant d'identifier les propriétaires de ces entreprises.*
- *Définir des bases fiscales communes pour les entreprises et mettre en œuvre une convergence progressive des taux d'imposition (serpent fiscal).*
- *Faire de l'UE le moteur de l'application rapide, par les Etats membres, et autres Etats européens de l'échange automatique de données fiscales et du plan d'action de l'OCDE (projet BEPS, Base Erosion and Profit Shifting) de lutte contre l'optimisation fiscale des entreprises.*



2.1.1.2 Marché intérieur et concurrence

L'approfondissement du marché intérieur doit se poursuivre, notamment pour les services et le marché des capitaux.

Le principe de concurrence libre et non faussée est inhérent à celui de marché, mais ce ne peut plus être l'unique moteur de nombre de politiques de l'Union. Les politiques culturelles, universitaires, sociales et de migrations internes à l'Union doivent avoir leurs propres objectifs et ne plus être conçues en fonction des seuls impératifs du marché intérieur.

La politique de concurrence nécessite des règles sur les services d'intérêt économique général et leur financement public. Elle doit permettre de préserver et de renforcer en Europe le tissu industriel.

Le bon fonctionnement du marché intérieur nécessite le respect des règles imposées aux acteurs économiques. Les scandales récents, qu'il s'agisse de Volkswagen ou de la non-conformité aux réglementations de certaines semences OGM, montrent que l'UE ne se donne pas les moyens d'en vérifier le respect.

Propositions :

- *Adapter la politique de concurrence pour permettre, dans le cadre d'objectifs européens, les aides d'États aux projets industriels et de recherche.*
- *Définir, dans une « directive services », des règles de concurrence et de financement public propres aux services d'intérêt économique général (SIEG).*
- *Doter l'Union européenne des moyens de contrôler le respect de la réglementation européenne par les industriels.*
- *Favoriser le développement des PME européennes en leur réservant un traitement privilégié dans les commandes publiques des États membres et de l'Union, dans le cadre de la politique de concurrence.*

2.1.1.3 Achever l'Union bancaire et unifier les marchés de capitaux

Les institutions européennes ont tiré les conséquences de la crise financière de 2008. L'Union bancaire s'est organisée autour de trois piliers : un mécanisme de supervision unique (MSU), un mécanisme de résolution unique (MRU) avec un fonds de résolution et une logique de renflouement interne des banques, ainsi qu'un système unique de garantie des dépôts avec un fonds de garantie. Ces initiatives, qui incluent des exigences prudentielles plus strictes pour les banques, une protection améliorée des déposants et des règles pour la gestion des banques défaillantes, établissent un règlement uniforme européen pour tous les acteurs financiers des 28 États membres de l'Union européenne. Ce règlement uniforme constitue le socle de l'Union bancaire.

Étape supplémentaire vers une union bancaire à part entière, la Commission a présenté en novembre 2015 une proposition de mise en place d'un système européen de garantie des dépôts qui puisse offrir un niveau de couverture d'assurance supérieur et plus uniforme à l'ensemble des épargnants au sein de l'Union bancaire. Les réticences de plusieurs États membres, en particulier de l'Allemagne, risquent d'enliser cette proposition.

La Commission européenne a lancé le 30 septembre 2015 un plan d'action pour l'Union des marchés des capitaux, afin de créer un véritable marché unique des capitaux qui englobe les 28 États membres de l'UE. Celui-ci s'articule autour des grands principes suivants : élargir les possibilités offertes aux investisseurs ; mettre les capitaux au service de l'économie réelle ;



favoriser la mise en place d'un système financier plus solide et plus résilient ; approfondir l'intégration financière et intensifier la concurrence.

L'UMC se traduira par un plus grand partage transfrontière des risques et par des marchés plus liquides, ce qui contribuera à approfondir l'intégration financière, à faire baisser les coûts et à accroître la compétitivité européenne. Elle doit être à ce titre encouragée.

Propositions :

- *Achever l'Union bancaire avec la mise en place d'un système européen de garantie des dépôts*
- *Engager, en liaison avec le Conseil de stabilité financière et le comité de Bâle la régulation du secteur financier non bancaire qui n'est assujéti aujourd'hui à aucune règle prudentielle.*

2.1.2 Bâtir de nouvelles politiques économiques intégrées

Bâtir de nouvelles politiques économiques communes nécessite que les États membres aient la volonté politique de donner à l'Union de nouvelles compétences et les moyens budgétaires correspondants ou, à défaut, permettent à ceux qui le souhaitent d'aller de l'avant dans le cadre d'une procédure de coopération renforcée.

2.1.2.1 Économie numérique

L'Europe a raté le passage au numérique. Aucun des grands acteurs de ce domaine n'est européen.

Le rétablissement de la position de l'Europe dans le numérique, l'accompagnement de la transformation digitale qui affecte la plupart des métiers, le développement de l'usage du numérique dans l'industrie, les services, l'administration sont des impératifs en termes de compétitivité économique. C'est indispensable pour améliorer la productivité et la qualité de la production européenne face à la concurrence mondiale.

Parallèlement l'Europe doit se préoccuper de développer la sécurité de ses communications et de ses données.

Propositions

- *Créer un marché européen des télécommunications et du numérique.*
- *Augmenter les crédits du programme-cadre de recherche et de développement technologique (PCRD) pour financer de nouveaux projets de recherche transversaux.*
- *Accélérer le projet Galileo, aider les câblo-opérateurs européens, créer des capacités de communication et de stockage qui permettent aux usagers de ne pas être dépendants des grands acteurs américains (Google/Apple/Netflix/Facebook/Amazon).*
- *Utiliser les instruments juridiques de la politique de concurrence pour combattre les abus de position dominante et protéger la vie privée.*

2.1.2.2 Recherche et innovation

Un effort de recherche est indispensable pour que l'Europe comble son retard sur les États-Unis et ne soit pas prochainement dépassée par les pays émergents. Relever la dépense intérieure de recherche et développement de 2% à 3% du PIB nécessite un effort des États membres et de



l'Union et un développement de la recherche publique. Une véritable politique d'incitation à l'investissement par le secteur privé doit être mise en place, prenant exemple sur l'expérience américaine où les idées et initiatives d'individus ont pu trouver un relais de croissance par le financement de fonds d'investissements privés basés sur les incitations fiscales pour particuliers (Google, Amazon, Facebook par exemple).

15 % seulement de la recherche produite en Europe était financé par le 7^e PCRD qui s'est achevé en 2013. Un effort collectif des Européens est indispensable pour relever les grands défis sociétaux identifiés par le PCRD en cours « Horizon 2020 »

Propositions :

- *Définir les préférences collectives européennes à un horizon 2050, face aux défis du futur : de grands projets scientifiques fédérateurs ; des mécanismes d'encouragement des chercheurs et entreprises, de nouvelles infrastructures de recherche.*
- *Développer les coopérations dans le cadre de l'espace européen de recherche et d'innovation.*
- *Développer les partenariats public-privé, notamment en vue de définir les objectifs en matière de recherche et développement en fonction d'objectifs stratégiques*
- *Soutenir et financer la recherche appliquée autour de pôles technologiques de taille européenne (comme Grenoble, Toulouse ou Saclay en France), pour créer plusieurs entités de type Silicon Valley en Europe.*

2.1.2.3 Formation

Les outils actuels de l'Union européenne pour améliorer les formations tant initiale que continue sont les fonds structurels (FEDER, FSE, Fonds de cohésion, FEADER et FEAMP) qui accordent une place importante à l'innovation, à la recherche, à l'éducation, ainsi que le programme ERASMUS pour tous qui encourage les cursus européens de formation des étudiants, salariés, jeunes, formateurs. Les coopérations entre universités de 47 Etats membres du Conseil de l'Europe sont en outre promues dans le cadre du processus de Bologne.

L'Union doit se fixer l'objectif que ses grandes universités intensives en recherche soient à même de concurrencer les Etats-Unis et l'offre en rapide développement des pays nouvellement développés. La Chine en 2020 formera à elle seule 28 % des étudiants du monde. L'Europe doit aussi accueillir plus d'étudiants du monde. Il s'agit pour elle d'un vecteur d'influence.

Sans se substituer aux Etats membres qui garderont la compétence en matière d'éducation, l'Europe doit leur apporter les appuis nécessaires.

Propositions

- *Définir les objectifs en matière de formation en fonction d'objectifs stratégiques : nouveaux enjeux, nouveaux programmes de formation, nouvelle manière de se former (tenir compte des cours en ligne, les MOOC, massive open online course).*
- *Tripler le budget d'Erasmus pour tous pour en généraliser la mise en œuvre.*
- *Renforcer l'éducation et la formation tout au long de la vie à travers, notamment, la reconnaissance et la validation des apprentissages et les acquis de l'expérience; en préconisant des pédagogies innovantes, centrées sur l'apprenant et basées sur l'alternance.*



2.1.2.4 Politique industrielle

Un développement économique équilibré nécessite un tissu industriel européen fort, au besoin par des interventions publiques (commande publique, recherche publique, aides aux start-ups, PME et PMI) dans les secteurs d'avenir.

Propositions :

- *Définir les secteurs stratégiques (outre la défense, infrastructures énergétiques et portuaires, réseaux numériques et stockage des données...) d'intérêt européen qui bénéficieraient de règles de protection particulières et d'une politique incitative de rapprochement entre entreprises européennes.*

2.1.2.5 Politique commerciale

La politique commerciale extérieure est une compétence exclusive de l'Union. Elle doit être mise en œuvre pour chacune de ses politiques économiques. À chaque politique économique sectorielle intégrée doit correspondre une compétence exclusive de l'Union à négocier des accords commerciaux. De telles compétences s'imposent pour l'agriculture et la pêche, mais aussi l'approvisionnement énergétique, la recherche, le numérique et l'industrie d'armement.

À moyen terme l'Europe perdra sa prééminence commerciale dans le monde. Vis-à-vis des pays-continentaux et grands ensembles régionaux, il lui faut donc une stratégie fondée sur des principes de coopération et de réciprocité.

L'Union doit refuser l'accès à son marché de produits ne respectant pas ses normes sociales et environnementales et inclure ce principe dans les accords commerciaux internationaux. Cela vaut également pour le traité en cours de négociation avec les Etats-Unis (TTIP).

Il faut que ce traité, comme tous les accords commerciaux à venir, sécurise les investissements, tout en excluant que les États soient soumis à l'arbitrage privé de litiges entre eux et des entreprises.

Propositions :

- *Privilégier, dans la mesure du possible les négociations multilatérales au sein de l'OMC aux accords bilatéraux.*
- *Imposer dans les négociations commerciales internationales une stricte réciprocité, notamment en matière d'aides d'État, de respect de la propriété intellectuelle, d'accès aux marchés publics.*
- *Créer un tribunal public commun UE-Etats-Unis pour régler les litiges entre États et entreprises issus de la mise en œuvre du TTIP.*

2.1.3 **Mettre en œuvre tous les objectifs de la conférence de Paris**

2.1.3.1 Vers une Communauté européenne de l'énergie

L'Union européenne importe 50 % de l'énergie primaire qu'elle consomme pour un coût de 400 milliards d'euros par an. La dépendance quasi-totale de ses membres situés le plus à l'Est à l'égard de la Russie entraîne des tensions politiques et parfois des ruptures d'approvisionnement. Une politique commune de l'énergie est une nécessité économique et politique.



Le ME-F souhaite une politique commune de l'énergie qui pourrait devenir, comme le propose Jacques Delors et moyennant éventuellement une modification des traités, une Union européenne de l'énergie.

Cette politique comprendrait la création d'un marché intérieur de l'énergie, qui n'existe pas actuellement, l'achèvement des interconnexions entre réseaux nationaux de gaz et d'électricité, une politique d'approvisionnement commune, un investissement massif dans les énergies renouvelables et les réseaux intelligents, une surveillance du risque industriel, y compris nucléaire.

Si une politique commune de l'énergie ne peut pas être décidée par l'Union, elle devra l'être dans le cadre d'une coopération renforcée, les Etats membres non participants ne pouvant s'exonérer de leurs engagements d'aller vers une économie décarbonée.

Propositions :

- *Mettre en œuvre une stratégie européenne d'économies d'énergie et rapprocher les politiques nationales sur les choix de bouquets énergétiques.*
- *Obliger les gestionnaires de réseaux à accepter l'accès des tiers à leur réseau dans le respect des engagements de la conférence de Paris et mettre en place une autorité européenne de régulation.*
- *Développer massivement l'effort d'investissement dans les interconnexions de réseaux énergétiques européens, dans la recherche, les énergies renouvelables et les réseaux intelligents, dans le cadre du plan Juncker ou de tout autre plan d'investissement qui lui succéderait.*
- *Interdire l'exploration de gaz de schiste, ce qui ne veut pas dire condamner la recherche.*
- *Conduire une politique extérieure d'approvisionnement garantissant la sécurité énergétique de l'Union*

2.1.3.2 Lutter contre le réchauffement climatique

L'accord de Paris pour le climat a, à juste titre, été qualifié par la présidence française d'accord « universel, juste, différencié, durable, dynamique, équilibré et juridiquement contraignant ». Il rassemble pour la première fois tous les pays de la CCNUCC autour de la cause climatique. Il va être soumis aux Nations-Unies pour ratification et ouvert à la signature lors d'une cérémonie le 22 avril 2016 (Journée de la Terre-Mère) pour une durée d'un an. Il entrera en vigueur après que 55 pays représentant au moins 55% des émissions mondiales de GES auront déposé leurs instruments de ratification.

Il définit une feuille de route claire. L'Europe doit être en première ligne dans la mise en œuvre de l'ensemble de ses dispositions.

Propositions :

- *Confier à la Commission européenne le pouvoir de représenter l'UE dans les négociations climatiques, sur la base d'un mandat du Conseil et du Parlement européen, comme c'est le cas de la politique commerciale commune.*
- *Œuvrer à la fixation d'un prix mondial du carbone ; taxer aux frontières des produits qui ne le respectent pas.*
- *Rénover le marché européen d'échange de permis d'émission sur la base d'un prix du carbone incitatif pour l'investissement dans la réduction des émissions.*
- *Fixer de façon coordonnée des objectifs nationaux de réduction de gaz à effet de serre des Etats membres et surveiller leur mise en œuvre.*



- *Promouvoir la suppression du charbon comme source de production d'électricité.*
- *Appeler à la mobilisation de tous les acteurs économiques, institutionnels de la société civile sur la réduction des émissions de gaz à effets de serre.*
- *Relancer la politique de construction et de rénovation des logements, bureaux et commerces pour aboutir à la généralisation à l'horizon 2030 des bâtiments à énergie positive.*

2.1.3.3 Préserver l'environnement

Les politiques de lutte contre la pollution de l'air, des sols et de la nappe phréatique sont des enjeux européens. Les normes fixant des plafonds d'émissions par État-membre et par polluant sont fixées au niveau européen. Encore faut-il se donner les moyens de contrôler le respect de ces normes par chaque Etat membre. A cet égard, le scandale lié à l'utilisation par le groupe Volkswagen, de 2009 à 2015, de différentes techniques visant à réduire frauduleusement les émissions polluantes (NOx et CO²) lors des tests d'homologation de certains de ses moteurs diesel et essence, doit être utilisé pour remettre à plat les politiques nationales de vérification du respect par les opérateurs industriels des normes censées protéger l'environnement et la santé publique. Il y a aussi des enjeux de biodiversité.

Neuf corridors de transport, à dominante ferroviaire, destinés à structurer le continent, ont été inscrits par la Commission dans le Livre Blanc des transports. Ils sont très imparfaits, ignorent des parties importantes du territoire européen, et sont parfois très contestables au plan écologique (exemple du Lyon-Turin, cul-de-sac sur un corridor est-ouest inachevé).

Propositions :

- *Favoriser les activités économes et efficaces dans l'utilisation de l'énergie et des matières premières.*
- *Imposer des objectifs contraignants aux Etats membres de valorisation des déchets aux Etats membres.*
- *Encourager le recyclage et le passage à une économie circulaire.*
- *Créer une réglementation européenne des OGM et, dans ce cadre, une filière économique.*
- *Donner mandat à la Commission pour définir en impliquant les citoyens les corridors ferroviaires structurants du continent afin qu'émerge un véritable réseau européen favorisant les échanges entre citoyens européens.*

2.1.3.4 Refonder les politiques agricole et de la pêche

La politique agricole commune et la politique commune de la pêche sont à refonder en vue de répondre aux besoins alimentaires des Européens, tout en concourant à la satisfaction des besoins alimentaires du reste du monde, dans le respect de l'environnement. Elles doivent permettre la régulation des marchés, la préservation du pouvoir d'achat des producteurs et des pêcheurs, la sauvegarde de l'environnement et de la ressource, le développement durable et l'aménagement du territoire.

Propositions :

- *Garantir la traçabilité (provenance et qualité) des produits alimentaires, renforcer les moyens d'évaluation des OGM et interdire ceux qui présentent des risques pour les consommateurs ou pour l'environnement.*



- *Revoir les mécanismes de régulation des marchés afin de mettre les agriculteurs à l'abri des variations brutales de cours et d'assurer le développement d'une agriculture biologique familiale.*
- *Mettre fin à la politique de sanctions vis-à-vis de la Russie.*
- *Assurer une pêche durable en interdisant les captures en eau profonde, en encadrant l'aquaculture et en interdisant l'extraction à grande échelle des sables marins qui détruit l'environnement aquatique et les réserves halieutiques.*
- *Mettre en place un programme de protection des récifs coralliens.*

2.2 Réconcilier les opinions publiques avec le projet européen

Le projet politique des Européens est en crise sous les effets conjugués de la crise économique, d'un élargissement trop rapide, d'un défaut de consolidation des politiques communes, notamment en matière d'emploi, de mobilité et d'immigration. Faute de vision et de perspectives claires, les citoyens se détournent du projet d'union des Européens. Une crise de sens mine l'ensemble européen : absence de projet collectif, angoisse de la mondialisation. Les citoyens renoueront avec l'ambition commune européenne à condition que l'Europe ne s'inscrive pas dans une guerre des civilisations, propose une explication du monde, réponde à leurs préoccupations à court terme, donne une orientation à moyen et long terme.

Il est urgent d'abord de rétablir la confiance, de redonner du sens au projet européen en mettant en œuvre les valeurs de l'Union dans nos politiques intérieures et extérieures, en redonnant aux citoyens un sentiment d'appartenance, par plus d'échanges et de participation politique.

L'Union européenne justifiera son existence en impulsant des politiques susceptibles de rendre confiance en l'Europe : croissance et emploi, solidarité, protection, innovation.

L'Union a besoin de simplicité, de clarté et de sincérité. Des initiatives sont à prendre pour que le citoyen se sente à la fois mieux informé et plus associé aux décisions.

2.2.1 Développer les politiques de solidarité

Les politiques de fonds structurels permettant une mise à niveau des régions les plus défavorisées sont des outils prioritaires de la solidarité européenne. La politique de cohésion économique, sociale et territoriale doit être maintenue avec son double objectif : atténuation des disparités de développement entre régions et réalisation de la stratégie Europe 2020.

La politique économique de l'Union doit s'accompagner de politiques de solidarité vers les jeunes et les plus démunis et faire converger les niveaux de protection sociale.

De nouveaux dispositifs doivent aider directement les travailleurs européens : une assurance chômage européenne, un salaire minimum européen ajusté selon les pays en fonction des compétitivités nationales relatives, un contrat de travail européen, un statut de travailleur européen géré par une agence spécifique qui remplacerait le statut de travailleur détaché.

Propositions :

- *Faire converger les règles de protection des travailleurs vers le mieux disant et interdire les clauses contractuelles qui ne respecteraient pas la clause de la nation la plus favorisée*
- *Pérenniser le programme européen d'aide aux plus démunis et l'aide aux plus fragiles dans le cadre de la politique de cohésion.*



- *Créer un salaire minimum européen ajusté selon la compétitivité relative de chaque Etat membre de l'Union.*
- *Jeter les bases d'un contrat de travail européen.*
- *Garantir la portabilité des droits sociaux sur le modèle du compte personnel d'activité.*
- *Encourager le développement du dialogue social européen en prévoyant un mécanisme de généralisation des accords conventionnels.*
- *Intensifier les politiques en direction de la jeunesse (Garantie jeunesse, Erasmus+).*

2.2.2 Renforcer la démocratie européenne

Des progrès peuvent être réalisés dans le fonctionnement démocratique, par l'institution d'un contrôle démocratique des décisions propres à la zone euro et par une meilleure association des Parlements nationaux aux décisions notamment de contrôle des budgets nationaux.

La lutte contre les paradis fiscaux, la fraude et l'optimisation fiscale est une urgence. Sa prise en charge résolue par l'Union européenne aurait le double avantage d'être populaire et bénéfique pour les Etats et l'UE en captant une part des 1 000 milliards d'euro de matière fiscale qui échappent actuellement à l'impôt. L'Union doit s'inscrire résolument dans la dynamique créée par la publication par l'OCDE de son plan d'action Base Erosion and Profit Shifting (BEPS) qui définit 15 actions clé à conduire dans ce but.

Propositions :

- *Simplifier la procédure d'Initiative citoyenne européenne (ICE) et la rendre plus contraignante pour la Commission.*
- *Instituer une rencontre publique régulière dans chaque territoire, réunissant d'une part les députés européens de la circonscription et des représentants de la Commission, d'autre part les élus et représentants de la société civile.*
- *Encadrer strictement l'action des lobbies en les obligeant à plus de transparence.*

2.2.3 Défendre les valeurs de l'Union et la culture européenne

2.2.3.1 Faire la promotion de l'Europe

La communication des institutions européennes porte sur l'acquis et le fonctionnement de l'Union. Elle ne porte pas sur les enjeux et l'avenir. Elle ne donne pas une image dynamique. Elle ne fait pas de pédagogie. Elle ne soutient pas une ambition. Il est impératif de promouvoir l'Europe, d'autant plus que les Etats ne le font pas. Un organisme communautaire (commissariat, agence...) doit être en charge de cette promotion en travaillant en priorité sur les réseaux sociaux. Le ME-I et les mouvements européens nationaux doivent prendre leur part dans cette promotion. Le drapeau européen ne doit pas rester dans nos poches. Les JE-F nous montrent la voie.

2.2.3.2 Surveiller le respect des valeurs de l'Union dans les Etats membres

Il est de la responsabilité de l'Union de dénoncer et de sanctionner, conformément aux traités, les Etats membres – hier, l'Autriche, aujourd'hui la Hongrie et la Pologne - qui bafouent les droits de



l'homme, les principes d'indépendance de la justice, de liberté de la presse, de liberté d'expression, d'équité dans le processus démocratique.

L'avis négatif de la Cour de justice de l'Union européenne sur l'adhésion de l'Union à la Convention européenne des droits de l'homme en janvier 2015 a fermé une voie qui avait été ouverte par le Traité de Lisbonne qui avait conféré à l'Union la personnalité juridique. Le combat pour les droits de la personne humaine ne doit pas être abandonné. C'est à l'Union de le livrer.

Le plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2015-2020), adopté en juin 2012, offre à cet égard un cadre de référence pour faire progresser les droits des femmes, des enfants, des minorités et des personnes déplacées, s'oppose à la peine de mort, à la torture, à la traite des êtres humains et aux discriminations, défend partout dans le monde les droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels. Plus de 120 accords commerciaux signés par l'Union européenne comportent une clause spécifiant que les droits de l'homme constituent un aspect fondamental des relations avec l'UE. Il importe que la société civile rappelle que cette clause doit être appliquée à chaque fois que des violations des droits de l'homme sont relevées, y compris aux Etats-Unis.

Les minorités, à l'exemple des Roms, doivent bénéficier de conditions d'accès dignes au travail, au logement, aux soins, à l'éducation. L'Union veillera à ce que les États membres mettent en œuvre la politique européenne d'intégration des minorités.

2.2.3.3 Lutter contre le terrorisme

Après les attentats meurtriers de Paris et de Bruxelles, la lutte contre le terrorisme impose aux États membres de renforcer leurs moyens policiers et de renseignement. Les membres de l'Union sont tenus d'harmoniser leurs politiques pour mieux coopérer, dans le respect de principes définis au niveau européen quant à la protection des données personnelles et des droits individuels.

2.2.3.4 Protéger les données à caractère personnel

L'Europe doit se doter d'une directive sur la protection des données personnelles et imposer ce référentiel aux pays tiers, à commencer par les Etats-Unis. Elle doit encadrer strictement la collecte de données à des fins de sécurité et de lutte contre le terrorisme et l'activité des grands fournisseurs de services sur internet, les GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon, Netflix), pour éviter l'accumulation sans contrôle de données personnelles ou industrielles.

Proposition :

- *Créer une Agence européenne informatique et libertés sur le modèle de la CNIL*
- *Mettre en œuvre une directive sur la protection des données personnelles.*
- *Réguler l'activité des grands acteurs américains (les GAFA) en protégeant les données des Européens et en imposant leur localisation sur le territoire européen.*

2.2.3.5 Permettre l'épanouissement des cultures des Etats membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale

L'Europe a un héritage culturel commun fait de métissages. Dans le respect du principe de subsidiarité, l'Union européenne doit promouvoir la création dans sa diversité et contribuer au



développement économique de ce secteur créateur d'emplois. Elle doit faciliter l'accès du citoyen européen à la culture, en tant que facteur d'intégration sociale.

L'enseignement supérieur et la recherche, les arts plastiques, la musique, l'architecture, la peinture, la littérature, la philosophie sont le fruit d'échanges depuis des siècles entre chercheurs, enseignants, artistes et penseurs du continent. La culture européenne existe depuis très longtemps, mais les Européens n'en sont pas assez conscients.

Dans les politiques communes, il importe que la culture soit non seulement défendue dans sa dimension économique, mais encore promue comme vecteur d'épanouissement et d'identité des Européens.

L'apprentissage des langues européennes doit être aussi relancé. La France et l'Allemagne doivent montrer leur volontarisme en la matière.

2.3 Tracer un avenir

2.3.1 Réformer les institutions

La sortie des différentes crises subies actuellement par l'Union nécessiteront des réformes :

- réformes de la zone euro ;
- réforme de Schengen et mise en place d'un politique commune d'immigration et d'asile.

Par ailleurs la dérive de la pratique intergouvernementale est évidente. Le Mouvement Européen-France pense au contraire que la solution aux crises se trouve dans la restauration d'un bon fonctionnement de la méthode communautaire et des solutions fédérales. La sortie de crise de l'euro est à mettre en premier lieu à l'actif de la BCE, institution fédérale.

Il est illusoire, dans cette période de montée des populismes, de proposer rapidement une révision des traités. Mais de nombreuses améliorations du fonctionnement de l'Union sont possibles à traités constants.

La réforme de l'Union doit donc se faire par étapes :

- des réformes à traité constant visant à améliorer le fonctionnement de l'Union ;
- une modification des traités pour conforter la zone euro et renforcer l'espace de sécurité et de justice ;
- une révision plus large des traités qui doit rester une perspective quand la confiance des citoyens dans l'Europe sera revenue.

Le Mouvement Européen-France reste convaincu qu'une Constitution limitée aux règles de fonctionnement des institutions européennes devra un jour être mise sur pied au nom d'une exigence d'efficacité et de clarté vis-à-vis des citoyens européens qui peinent à comprendre le fonctionnement des institutions.

2.3.2 Augmenter les moyens budgétaires

L'adoption de nouvelles ressources propres ne doit pas être présentée comme un préalable mais comme bien plutôt comme une résultante des progrès constatés dans la relance de la construction européenne.



L'augmentation des moyens budgétaires communs ne sera pas nécessairement obtenue pas des impôts nouveaux, mais peut aussi être envisagée par des transferts de ressources fiscales des Etats membres vers l'Union, dans la mesure des compétences mises en commun.

Propositions

- *Affecter au budget de l'Union une part plus importante qu'aujourd'hui de la TVA, et /ou le produit de la taxation des transactions financières et/ou encore celui de la vente des droits d'émission de CO² et/ou encore une fraction de l'impôt sur les bénéfices des sociétés ;*
- *Porter rapidement le budget de l'Union au maximum autorisé par les traités (1,24 % du revenu national brut des Etats membres de l'Union) ;*
- *Doubler le montant du budget européen dès les prochaines négociations pluriannuelles en 2020.*

2.3.3 Stabiliser les frontières de l'Union

2.3.3.1 Renoncer à l'extension sans limite des frontières.

Pour permettre à l'identité européenne et à un projet politique de se constituer, l'Union a besoin d'un territoire. L'UE est une entité politique et citoyenne. L'évocation d'une Union européenne susceptible de s'étendre sans limite, vision purement mercantile de l'Europe, est démobilisatrice et justifie tous les replis sur soi auxquels nous assistons. Elle ruine l'espoir d'une Union politique.

Le ME-F est attaché à l'idée d'une Europe politique intégrée, capable de s'affirmer dans le monde. Pour y parvenir, il est indispensable que l'Union subordonne les futurs élargissements à l'approfondissement préalable de son projet et à l'acceptation de celui-ci par les nouveaux entrants. Admettre un nouveau membre est un acte politique, qui dépend des États membres et d'eux seuls.

D'autres options que l'élargissement doivent être explorées. L'Union européenne et la Russie doivent retrouver la voie du partenariat et sortir de la politique des sanctions.

2.3.3.2 Négocier la sortie du Royaume-Uni sans céder sur les principes

Le Royaume-Uni a décidé par référendum le 24 juin de quitter l'Union Européenne. Cette décision est un échec pour l'Union mais était largement annoncée par le statut particulier que le Royaume-Uni avait déjà obtenu (non-participations à l'euro, à Schengen, à la Charte européenne des droits fondamentaux, notamment).

Le Mouvement Européen-France appelle à une négociation rapide de sortie du Royaume-Uni, pour éviter des incertitudes préjudiciables au bon fonctionnement et à la relance de l'Union.

Il souhaite que le Royaume-Uni, durant la phase de négociation, se mette en réserve et cesse de déployer une stratégie d'influence en pesant sur les décisions des institutions européennes.

Les négociations doivent conduire à des accords économiques ou sectoriels dans l'intérêt des deux parties, mais l'accès au marché unique est indissociable de la libre circulation des personnes. Des restrictions à la liberté de circulation entre UE et Royaume-Uni impliqueront des restrictions en matière commerciale.



Les accords sur l'accès éventuel de la City de Londres au marché financier européen doivent préserver le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire. La régulation des marchés financiers par l'Union et la BCE implique que l'essentiel de transactions en euro soit réalisé par des établissements situés dans l'UEM.

L'Union doit obtenir des garanties que le Royaume-Uni suivra les progrès de l'Union dans l'éradication progressive de la fraude fiscale et de l'optimisation fiscale et supprimera ses paradis fiscaux.

Le départ du Royaume-Uni doit préfigurer la création d'un statut d'« Etat associé à l'Union européenne » qui permette aux Etats non-membres, qui ne souhaitent pas participer au projet d'Union politique, de faire partie de l'Espace économique européen. Un tel statut pourrait être proposé aux membres de l'Association européenne de libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) et à la Turquie.

CONCLUSION

Les Etats membres doivent prendre leurs responsabilités

La combinaison de chocs extérieurs subis par l'union européenne – crise bancaire/financière puis économique venue des Etats-Unis, crise Ukrainienne, crise migratoire et terroriste venue du Moyen-Orient - met l'existence du projet d'une Europe unie en danger. Les opinions publiques doutent et les Etats européens, paralysés par la montée des mouvements populistes ne prennent pas en main de façon résolue l'intérêt collectif des Européens qui de maintenir le cap européen.

Pourtant l'Union européenne est un projet mobilisateur, comme le montrent les entrées récentes dans l'Union (Croatie) et dans la zone euro, la mobilisation de citoyen ukrainiens pour se rapprocher de l'Union et celle des Polonais qui résistent aux tentations autoritaires de leur gouvernement en brandissant le drapeau européen.

Tout changement majeur relatif aux moyens, aux compétences et aux institutions, ne peut se faire en Europe, dans l'état actuel du fonctionnement des institutions européennes, qu'à l'initiative des Etats membres.

Le ME-F demande que les gouvernements des Etats membres, et singulièrement ceux des Etats de la zone euro, renoncent à ne défendre que leurs intérêts nationaux à court terme, et reprennent la voie de l'action collective et de l'intégration.

Cet appel s'adresse en priorité à l'Allemagne et à la France, qui, ensemble constituent le moteur traditionnel de la construction européenne et dont l'accord est indispensable à toute avancée significative.

A ces conditions le projet européen retrouvera la confiance des citoyens et pourra affronter les défis de la mondialisation, de l'insécurité et du réchauffement climatique.

Il propose :

- Une initiative franco-allemande, avec les autres pays de la zone euro qui souhaitent aller de l'avant comme la Belgique, l'Italie ou l'Espagne, pour lancer le processus de fédéralisation de la zone euro qui passera le moment venu par une réforme des traités.
- Une initiative franco-allemande, avec les pays volontaires de l'UE, pour initier une coopération structurée permanente de défense.
- Une politique commune d'immigration et d'asile, et une relance de l'Espace de sécurité et de justice, en transformant Frontex, Europol, Eurojust en agences fédérales.
- Une stratégie économique et sociale claire d'adaptation aux enjeux climatiques et d'apaisement social.

A ces conditions le projet européen retrouvera la confiance des citoyens et pourra affronter les défis de la mondialisation, de l'insécurité et du réchauffement climatique.